

COMPTE-RENDU DU COMITE TECHNIQUE MINISTERIEL du 14 septembre 2022

Les organisations syndicales présentes – dont la FSU - ont rappelé l'urgence de la nécessité d'une réforme salariale et d'une refonte des statuts pour l'ensemble des agent.es du ministère de la justice.

La cheffe de service des ressources humaines du secrétariat général a renvoyé aux annonces prévues par le ministre de la Justice auprès des organisations syndicales, sur les arbitrages budgétaires, fin septembre 2022.

Le 1^{er} point à l'ordre du jour, relatif aux comités sociaux d'administration, corrigeait seulement des erreurs matérielles d'un texte précédemment examiné en comité technique ministériel.

La FSU a voté contre le texte, pour maintenir sa contestation de la réorganisation des instances de dialogue social, qui limite la représentativité des personnels.

Le 2nd point à l'ordre du jour porte sur l'arrêté d'application du RIFSEEP (nouveau régime indemnitaire) aux directeurs.trices pénitentiaires d'insertion et de probation (DPIP). C'est le dernier corps pour lequel la réforme indemnitaire n'était pas encore entrée en vigueur au sein de notre ministère.

La direction de l'administration pénitentiaire (DAP) a répondu aux interrogations de notre liminaire, en indiquant qu'elles étaient légitimes. Elle a rappelé avoir tenté, suite au rapport Thiriez, d'obtenir du guichet unique de la DGAFP une revalorisation statutaire pour les DPIP mais ne pas avoir obtenu gain de cause.

La DAP a, en revanche, arbitré en faveur de l'octroi d'une enveloppe de 700 000 euros pour l'indemnitaire des DPIP pour 2022 tout en indiquant que cette première revalorisation ne serait qu'une étape. Elle affirme avoir tenu compte des retours des organisations syndicales représentatives chez les DPIP – dont la FSU – et avoir équilibré la répartition de l'enveloppe sur l'ensemble du corps. Sur ce sujet les échanges (DAP- OS) doivent se poursuivre.

La DAP affirme vouloir obtenir pour 2023 des engagements budgétaires, afin de pouvoir mettre en œuvre une revalorisation globale de la situation des DPIP, sur les volets indemnitaires, indiciaires et statutaires. Elle nous renvoie à nouveau vers les annonces à venir en fin de mois par le ministre.

La FSU a voté contre ce texte, expliquant ne pas pouvoir se contenter des annonces à venir mais être dans l'attente d'un engagement politique public et formel en faveur d'une revalorisation globale de la situation des DPIP. **Suite à l'abstention d'une OS présente, le texte a été validé.**

Par ailleurs, le secrétariat général a annoncé que les organisations syndicales seraient prochainement sollicitées quant à la **création d'un corps fonctionnel ministériel**, évoquant à demi-mots que les directeurs.trices fonctionnel.es de « grands SPIP » y seraient inclus ! La FSU a rappelé notre demande d'une réforme portant sur l'ensemble du corps de DPIP, qui se justifie au regard des responsabilités des DPIP et de la place essentielle du SPIP. Nous resterons vigilant.es sur les suites données à ce projet !